

N° 002_2026

Séance du mercredi 04 février 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le mercredi quatre février à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 29 janvier 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Virginie VASSEUR, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBUER, Mme DURETETE Justine, M. Clément WALBROU, Mme Domitille DENEUVILLE (arrivée 19h05), Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Sandrine BILLAU, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Brigitte DELANNOY ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE,

Étaient absent non excusés : M. Bertrand TRINEL,

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 19h50

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Demande de fonds de concours à la Communauté
Lys (CCFL) pour l'acquisition de matériel destiné aux s****VU :**

Le Code général des collectivités territoriales,

La délibération du 28 mars 2019 relative à l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel (dénommé 2019/75), aide à l'investissement des communes membres modifiée par délibération du Conseil communautaire en date du 18 juin 2020 ;

La délibération du Conseil communautaire n°2020D051 - Finances, mutualisation, transferts de charges - Attribution d'un Fonds de Concours aux communes membres, dénommé Mandat 2020-2026/01 en date du 15 octobre 2020 ;

La délibération du conseil communautaire de la CCFL n 02021D130 en date du 29 juin 2021 portant modification des conditions d'attribution du fond de concours aux communes membres ;

Considérant que l'acquisition de matériel pour les services communaux (école, périscolaire, services techniques et cantine) répond à un besoin essentiel pour le bon fonctionnement des missions de service public et l'amélioration des conditions de travail des agents territoriaux ;

La première estimation s'élevant à 36 500 € HT

Monsieur Philippe Blervaque indique, qu'afin de garantir le bon fonctionnement des services communaux, la commune envisage l'acquisition de divers équipements indispensables destinés à plusieurs services communaux : service périscolaire, restauration, techniques, école.

Ces investissements concernent des matériels rendus nécessaires par l'usage quotidien, l'usure des équipements existants et l'évolution des besoins des services.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe Blervaque, 1er adjoint :

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de : (14 voix pour)

- **D'approuver l'acquisition de matériels pour les services communaux pour un montant total de 36 500 € HT.**
- **Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 18 250 € ;**
- **Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;**
- **Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

